

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7-147-1909 Mutation.

n° 7-147-1909

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO

n° 147 du 01/02/1909

Date de publication

7 janvier 1909

Date du numéro

1 février 1909

TEXTE INTÉGRAL

la solde coloniale annuelle de M. de Bonchamps, Christian, Administrateur de 1re classe, est portée de 13.000 francs à 13.500, pour compter du 1er décembre 1908. Celle de M. Faivre, Pierre, Administrateur Adjoint de 2 classe, est portée, pour compter de la même date de 6.500 à 7.000.